



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N° 18 du 25 février 2020 (ST)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du vendredi 06 mars 2020 au mercredi
18 mars 2020 et qu'il est nécessaire de réglementer le
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro à compter du mardi 03
mars 2020 et ce pendant toute la durée de la fête foraine.*
- ARTICLE 2** *A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état
de propreté.*
- ARTICLE 3** *Madame le Commissaire Divisionnaire chef de district de
police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2020*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

